Acte Certifié exécutoire

Envoi: 14/10/2014

Réception par le Prefet : 14/10/2014

Publication: 17/10/2014

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de

l'Assemblée **Séance du** vendredi 10 octobre 2014





COOPÉRATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW (POLOGNE) : ACCUEIL D'UNE DÉLEGATION POLONAISE DU 4 AU 8 DECEMBRE 2014

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU les articles L 1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales – chapitre V – relatifs à la coopération décentralisée,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n°CG-2014-2-11-1 du 13 mars 2014 relative au budget primitif 2014 pour l'action transfrontalière, européenne et internationale,

VU l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, l'avenant n°1 du 19 mai 2004 et l'avenant n°2 du 3 décembre 2008,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ➤ approuve l'accueil d'une délégation polonaise du 4 au 8 décembre 2014 pour l'animation d'un stand polonais au marché de Noël d'Ensisheim,
- ➤ autorise la prise en charge des frais générés par cette action, évalués à 3 800 €, sur le programme F614 imputation 011-048-6185-2686-114 du budget départemental 2014.
 LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions